



DEMANDE DE REMISE POUR LE TRANSPORT PROPRE BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE NIVEAU 2 POUR LES PROPRIÉTAIRES D'HABITATION

Présentation de la demande : 1. Faire installer la borne de recharge par un électricien qualifié Obtenir une copie du rapport de l'inspection électrique. 2. Préparer le dossier de demande. <input type="checkbox"/> Remplir et signer le formulaire de demande <input type="checkbox"/> Joindre les documents requis 3. Remettre le dossier de demande en personne, par la poste ou par courriel à la Direction de l'énergie 4. Un chèque sera envoyé dans les 12 semaines.	Remise Borne de recharge de niveau 2 pour les résidences privées (maison unifamiliale, duplex, triplex ou maison mobile)	Critères <input type="checkbox"/> Alimentation électrique de 208 à 240 volts <input type="checkbox"/> Fonctionnalité sans fil <input type="checkbox"/> Homologuée (ULC, CSA ou cETL)	Montant par borne 50 % des coûts jusqu'à un maximum de 750 \$	Qté Au plus 2
	Documents requis <input type="checkbox"/> Factures ou reçus détaillés indiquant un solde zéro <input type="checkbox"/> Rapport de l'inspection électrique du gouvernement du Yukon <input type="checkbox"/> Résidences privées : feuille de caractéristiques démontrant la connectivité sans fil			

Renseignements sur le demandeur		
Un chèque de remise ne peut être fait qu'au nom du demandeur. Le nom du demandeur doit figurer sur les factures jointes à la demande et les documents justificatifs, le cas échéant. Il incombe au demandeur de veiller à ce que toutes les autres parties qui ont pu participer à l'achat ou au projet soient informées de la présente demande de remise et en acceptent les conditions.		
Nom du demandeur (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)		
Adresse postale	Ville	Code postal
Adresse de l'installation (si différente)	Ville	Nombre de bornes installées
Téléphone principal	Courriel	

Signature du demandeur	
J'accepte les conditions et modalités du programme Écoénergie du gouvernement du Yukon. Je confirme que toutes les mesures requises ont été prises à la date de la signature figurant ci-dessous et que les reçus, factures et documents annexés sont complets et exacts. Je confirme qu'à la date du dépôt de la demande, les produits achetés se trouvent au Yukon et seront utilisés au Yukon.	
Signature du demandeur	Date AAAA/MM/JJ

Conditions et modalités

Définitions :

cETL - Laboratoires effectuant des essais électriques au Canada

CSA - Association canadienne de normalisation

ULC - Laboratoires des assureurs du Canada

V - Volt

Demands admissibles : Propriétaires d'une résidence privée admissible située au Yukon. Les entreprises et les organismes enregistrés au Yukon, les municipalités et les gouvernements des Premières Nations admissibles pourraient avoir droit à une remise semblable pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. Pour présenter une demande, vous devez utiliser un [formulaire différent](#). En savoir plus : yukon.ca/fr/remises-ecoenergie.

Lieux admissibles à l'installation : Les résidences privées comprennent les maisons individuelles non attenantes, les duplex, les triplex et les maisons mobiles. La remise pour la durée du programme se limite à 2 bornes de recharge par résidence privée.

Admissibilité : L'installation des produits, la réalisation des travaux et la prestation des services doivent être effectuées au Yukon. Les reçus, les factures et le rapport de l'inspection électrique doivent dater de moins de 12 mois au jour du dépôt de la demande de remise. L'équipement doit être neuf; les produits d'occasion ne sont pas admissibles.

Pour une résidence privée, la borne de recharge de véhicule électrique ou le matériel d'alimentation doivent :

- avoir une alimentation électrique de 208 à 240 volts;
- avoir une fonctionnalité sans fil;
- être homologués (ULC, CSA ou cETL).

Dépenses admissibles : La remise s'applique aux coûts liés à l'installation :

- équipement;
- main-d'oeuvre;
- amélioration des installations électriques (panneau de distribution, câblage, nouveaux poteaux);
- coût de construction
- frais contractuels et professionnels liés à l'installation et aux mises à niveau de l'infrastructure de soutien nécessaires.

Une borne de recharge double est considérée comme une seule borne aux fins de calcul de la remise.

Inspections : Une inspection finale des installations électriques est requise si vous effectuez des travaux de modifications ou de mise à niveau électriques. De plus, une copie du rapport de cette inspection effectuée par le gouvernement du Yukon doit être jointe à la demande de remise.

Reçus et factures : Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant ou du fournisseur ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix. Le nom figurant sur les documents exigés doit correspondre au nom du demandeur indiqué sur le présent formulaire. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde zéro, et être paraphées par le fournisseur.** Le paiement sera versé au nom de la personne ou de l'entreprise indiqué sur le présent formulaire. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat ou au projet sont

au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

Limites du programme : Le programme Écoénergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. **Le programme est en vigueur du 1^{er} avril au 31 mars d'un exercice financier. Le programme prend fin le 31 mars, à moins qu'il ne soit renouvelé.** Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le gouvernement du Yukon n'accorde pas de remise d'un montant supérieur à la valeur des travaux, des produits ou des services.

Dépôt de la demande et réception de la remise : Les reçus, factures et documents justificatifs doivent dater de moins de 12 mois avant la date de dépôt de la demande à la Direction de l'énergie. Le gouvernement du Yukon ne saurait être tenu responsable de toute demande perdue, tardive, expédiée à la mauvaise adresse, endommagée, illisible, incomplète ou non admissible. Veuillez prévoir un délai d'environ 12 semaines pour la réception de votre chèque. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou conclu un contrat avec lui peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

Produits admissibles : La Direction de l'énergie du gouvernement du Yukon s'en remet à des normes d'organismes tiers pour évaluer et homologuer les produits, les travaux et les services écoénergétiques. En faisant la promotion de ces normes, la Direction de l'énergie ne favorise aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier.

Renseignements personnels : Nous recueillons vos renseignements personnels en conformité avec l'alinéa 15c(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, LY 2018, ch. 9 pour déterminer votre admissibilité à une remise Écoénergie, procéder au paiement et vous tenir au courant des modifications apportées au programme. Pour en savoir plus, composez le 867-393-7063 ou (sans frais) le 1-800-661-0408 et demandez à parler au directeur des programmes d'efficacité énergétique, Direction de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Avis de non-responsabilité : Le rôle de la Direction de l'énergie est d'offrir des programmes dont l'objectif est de favoriser la réalisation de travaux écoénergétiques et l'achat de produits ou de services écoénergétiques. La Direction de l'énergie n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, la Direction de l'énergie ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie. Elle n'est pas responsable des affirmations de tiers au sujet du programme Écoénergie, de la remise ou de l'admissibilité d'un produit.

Renseignements :

Direction de l'énergie

Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon

Adresse postale : C.P. 2703 (EMR-206), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, et demander qu'on établisse la communication

Courriel : energy@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/fr/remises-ecoenergie

Adresse : Centre des solutions énergétiques et climatiques, 206A, rue Lowe, Whitehorse